Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 9 avril 2018

Le neuf avril deux mil dix huit à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Yann KRIEGER, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Anne SEENE, Pierre SEENE
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : François TREVISAN (procuration à Jean-Charles MULLER),)
Absente excusée **n'ayant pas donné mandat de vote** : Nathalie EBER, Martine KUHN, Nathalie SCHUTZ
Absente non excusée :
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 5 février 2018
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du compte administratif 2017
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2017
5. Approbation du compte de gestion 2017
6. Vote des taxes locales 2018
7. Vote du budget primitif 2018
8. Participation achat matériel RASED
9. Subventions
10. Remboursement François TREVISAN pour achat de plantes

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
M. Jean-Charles MULLER est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2018

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12,
L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Roland KOENIG
Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2017,
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conforme au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,
Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le Compte administratif 2017

avec un	excédent de fonctionnement de	97 741.56 €
et un	déficit d'investissement de	42 741.56 €
et un	excédent global de	55 268.41 €

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Conformément aux dispositions comptables en vigueur et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 tel qu'indiqué ci-dessous :

Excédent de fonctionnement : **97 741.56 €**

Affectation :

Virement à la section d'investissement (article 1068) 42 473.15 €
Report à nouveau (article 002) : 55 268.41 €

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Compte Administratif ayant été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal par délibération n°4 de ce jour, il est présenté le compte de gestion de l'exercice 2017 réalisé par le receveur municipal.
Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont le reflet exact du Compte Administratif précité.
Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de l'année 2017 du receveur municipal est adopté sans observation.

6. TAUX D'IMPOSITON DES TAXES LOCALES 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-2 ou L.1612-5 et suivants ;
Vu le code général des impôts, article 1639 A ;
Vu l'état 1259 CTES des services fiscaux ;
CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer le taux des trois taxes directes locales suivantes : TH, TFFB, TFNB
Le conseil municipal fixe les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2018

- Taxe d'habitation 9.26 %
- Taxe sur le foncier bâti 11.65 %
- Taxe sur le foncier non bâti 53.91 %

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2018 présenté parle Maire et équilibré
En section de fonctionnement à : 159 186.41 €
En section d'investissement à : 103 473.15 €

8. PARTICIPATION A L'ACHAT DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE – R ASED INGWILLER

Le Maire expose aux conseillers :

L'inspection de l'Education Nationale des Vosges du Nord, par un courrier adressé aux Maires du Secteur RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté) d'Ingwiller, sollicite l'attribution de crédits afin d'équiper le RASED d'Ingwiller de la nouvelle batterie de tests psychométriques WISC-V, d'un montant approximatif de 1 900.00 €, qui remplacera l'ancienne échelle aujourd'hui obsolète. Cette nouvelle batterie est augmentée, évaluée et étalonnée afin d'évaluer le développement cognitif de l'enfant. Cette évaluation permet une meilleure approche de l'enfant et des adaptations dont il a besoin en classe et de constituer les dossiers auprès des instances telles que la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée) et la CDO (Commission Départementale d'Orientation). Ce nouvel équipement sera destiné à servir et à aider les familles de nos communes.

En référence au courrier de l'inspectrice de l'EN relatif à pour l'acquisition de l'équipement psychométrique pour le RASED, la Ville d'Ingwiller s'est proposée de prendre en charge la dépense et de la refacturer aux communes concernées.

Il est proposé de participer au prorata du nombre d'élèves de leur école soit 7 enfants pour Uttwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de verser une participation au prorata du nombre d'élèves de son école, soit 17, à la commune d'Ingwiller pour l'achat de la nouvelle batterie de tests psychométriques pour le RASED.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

9. SUBVENTIONS

Après avoir pris connaissance des différentes demandes de subventions, le conseil municipal décide de verser la somme de :
50 € à l'association de jeunes sapeurs pompiers Pays de Hanau -Bouxwiller

10. REMBOURSEMENT M. TREVISAN DE LA FACTURE POUR ACHAT DE PLANTES

Le conseil municipal décide le remboursement à M. François TREVISAN de la facture d'un montant de 278.05 € relative à l'achat des plantes destinées à l'aménagement de la place devant la mairie.

Suivent les signatures sur le registre
Uttwiller, le 10 avril 2018
Le Maire,

Roland KOENIG